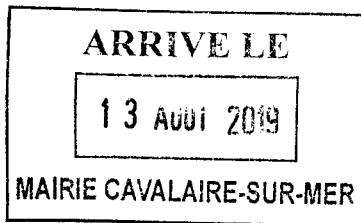


ADIC  
59 rue de la digue  
83240 – Cavalaire

L'Anneau Bleu  
57 impasse de la calanque  
83240 – Cavalaire

APPC  
Villa Mamu  
119 Chemin de la Pinède  
83350 - Ramatuelle



Cavalaire, le 7 août 2019

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Benjamin Gaillard  
83240 – Cavalaire-sur-Mer

Objet : Lettre ouverte au maire de Cavalaire sur le projet ECOBLEU

Monsieur Le Maire,

Nous tenons à vous informer que les plaisanciers de Cavalaire sont en désaccord avec le projet ECOBLEU pour les raisons évoquées ci-dessous.

1/ Sur le plan technique

Le projet ECOBLEU prévoit la suppression d'une passe d'entrée, la destruction coûteuse et aléatoire d'ouvrages importants et de quais encore sous garantie pour certains, le déplacement de la mise à l'eau avec réduction de sa taille et dégradation de son accès, la mise en place de turbines d'avivement évacuant les eaux du port vers la plage, la construction inutile de places pour des bateaux de 30 mètres, la destruction de bâtiments encore opérationnels et la construction de bâtiments inadaptés.

1.1 Passé unique

Le port de Cavalaire dispose de 1200 anneaux. La taille moyenne des bateaux est inférieure à 8 mètres, et la plupart sortent à la journée. Plus de 50 bateaux sont en location à la journée par des professionnels, et un grand nombre par des particuliers. Le port comporte actuellement deux passes d'entrée, dont une seule sera conservée. La station d'avitaillement se situe au milieu de cette passe, provoquant un encombrement important les soirs d'été, et un risque significatif de collision en cas de vent. Faute de déplacer la station d'avitaillement, nous demandons que la double passe d'entrée soit conservée.

1.2 Destruction du quai Marc Pajot

Le quai Marc Pajot a été bâti au fil des années sur un môle très ancien de Cavalaire. Il mesure 165 mètres de long et 25 mètres de large. Sa destruction représente donc près de 25 000 tonnes de matériaux à extraire, avec une grande incertitude sur la nature de ces matériaux et leur nécessaire dépollution. Ce môle est un lieu important de Cavalaire. Le détruire nous semble coûteux, aléatoire et inutile. Repenser son aménagement nous semble indispensable.

1.3 Déplacement de la mise à l'eau

L'actuelle rampe de mise à l'eau est l'une des plus pratiques de la côte, elle est utilisée par les particuliers et les professionnels pour mettre à l'eau dans d'excellentes conditions des bateaux jusqu'à 8 mètres de long, soit la majorité des bateaux du port de Cavalaire. La déplacer, la réduire de moitié et dégrader son accès, tant maritime que terrestre, ne nous semble pas opportun.

1.4 Mise en place de turbines d'avivement

La suppression d'une passe d'entrée crée une zone portuaire sans circulation d'eau suffisante pour en assurer le renouvellement. Le projet prévoit la mise en place de turbines d'avivement rejetant les eaux du port vers la plage du centre ville. C'est une solution coûteuse, aléatoire et non fiable, risquant de dégrader sérieusement les eaux de baignade.

1.5 Places de 30 mètres

La construction de places pour des navires de grande taille ne nous semble pas pertinente à Cavalaire, car la ville ne dispose d'aucune des infrastructures destinées à ces navires, à leurs propriétaires, ou à leurs équipages. Or, c'est pour aménager ces grandes places que le projet prévoit la destruction du quai Marc Pajot et la suppression d'une passe d'entrée.

## 1.6 Bâtiments

Le projet prévoit la destruction de l'ancien bureau du port privé et la construction de plusieurs bâtiments sur l'espace portuaire. Il ne nous semble pas pertinent de détruire le bureau de l'ancien port privé, de déplacer au fond du port la capitainerie idéalement située à l'entrée du port, et de construire un yacht club à l'extrémité du quai Patrice Martin.

## 2/ Sur le plan financier

Le projet ECOBLEU a fait l'objet d'un chiffrage approximatif et prévoit un financement illégitime.

### 2.1 Un chiffrage ancien et approximatif

Le chiffrage du projet, établi par le bureau d'études en 2015, devrait être révisé pour des travaux débutant au mieux en fin d'année 2020. De plus, de nombreux éléments de chiffrage nous semblent assez approximatifs, et certains travaux ne semblent pas prévus.

A titre d'illustration, le chiffrage prévoit 1,3 M€ pour la destruction du quai Marc Pajot, soit 25 000 tonnes de matériaux à extraire, parmi lesquels peuvent se trouver des enrochements difficiles à extraire et des matériaux pollués provenant d'anciens remblais et d'une très ancienne station d'avitaillement. Ce montant paraît notoirement insuffisant.

Le chiffrage prévoit également 0,7 M€ pour la construction du yacht-club, situé sur la mer, à l'extrémité du quai Patrice Martin. Ce montant paraît également notoirement insuffisant.

Le chiffrage ne prévoit aucun montant pour retirer et dépolluer la vase du port, ni pour installer des équipements de sécurité pour l'accès aux quais et aux bateaux.

Ces remarques non exhaustives ont pour objectif de montrer que le chiffrage du projet ECOBLEU est une enveloppe financière sans aucune fiabilité. Avant tout lancement des travaux, ce projet nécessiterait une étude sérieuse, tant pour son budget d'investissement que pour son budget de fonctionnement futur.

### 2.2 Un financement illégitime

Le port de Cavalaire comporte deux bassins, dont l'un bénéficiait d'une concession à gestion privée, et l'autre était géré en régie municipale, cela jusqu'au 31 décembre 2017.

La Société Publique Locale Port Heraclea a été créée en 2018 pour gérer les installations du port unifié de Cavalaire. Sans aucune justification, les redevances et les charges des plaisanciers ont été augmentées de plus de 60% par rapport aux montants précédemment demandés par la municipalité dans le bassin qu'elle gérait.

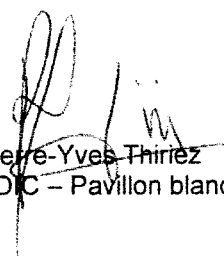
Le chiffrage actuel du projet prévoit un montant de travaux de 29,7 M€HT, qui se décompose en 11,3 M€ pour le génie civil, 8,4 M€ pour les bâtiments et 10,0 M€ pour les réseaux et aménagements. Sur la base de ce chiffrage, la SPL a commercialisé des garanties d'usage pour un montant annoncé de 30 M€. Or, l'article R5314-31 du Code des Transports prévoit que des garanties d'usage peuvent être accordées « en contrepartie d'une participation au financement d'ouvrages portuaires nouveaux ». La vente de garanties d'usage ne peut en aucun cas permettre de financer des ouvrages non portuaires tels que l'aménagement de la place Sainte Estelle, ou des bâtiments, a fortiori s'ils n'ont aucun lien avec la pratique de la plaisance, comme la maison de la mer dans laquelle seront situés l'office de tourisme et le musée archéologique. Ces travaux doivent être financés par le budget général de la commune.

Les plaisanciers regrettent également l'augmentation démesurée de la redevance domaniale, la direction opaque de la SPL, le non respect des règles de fonctionnement des instances officielles de concertation (CLUPP et conseil portuaire) et leur éviction systématique de ces instances, l'absence de services aux plaisanciers.

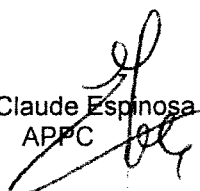
Les plaisanciers du port de Cavalaire constatent l'état déplorable du port, et demandent l'élaboration d'un projet réaliste de rénovation et de modernisation des infrastructures portuaires.

Ils considèrent que le projet ECOBLEU nécessite une révision profonde, tant sur le plan technique que sur le plan financier, et ils souhaitent être entendus par l'équipe municipale actuelle, ou celle qui sortira des urnes après les élections de mars 2020.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre sincère considération.

  
Pierre-Yves Thiriez  
ADIC – Pavillon blanc

  
Lucien Abrial  
Anneau Bleu

  
Jean-Claude Espinosa  
APPC